

[REDACTED]

93150 Le Blanc Mesnil

[REDACTED]

Blanc Mesnil, 5 janvier 2026

Madame Aude Lagarde

Madame la Maire de Drancy

Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montreuil

Copie DRH

Objet : Application de l'article 17 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987, de l'avis du Conseil médical en formation plénière, de la jurisprudence CE n°412684 du 09/11/2018 et signalement d'une situation discriminatoire envers un agent RQTH

Madame la Maire, Monsieur le Député,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Tribunal administratif,

Je me vois contraint d'attirer votre attention sur une situation administrative et humaine particulièrement préoccupante me concernant en tant qu'agent de la Ville de Drancy, et contrevenant, selon moi, aux obligations légales qui s'imposent à l'autorité territoriale. **Je vous informe avoir tenté de contacter vos services de visu, avec témoin, lors du dépôt de ma dernière lettre alors que la personne concerné étant en congé ainsi que la DRH.**

Méconnaissance de l'avis du Conseil médical en formation plénière

Malgré l'avis rendu par le **Conseil médical en formation plénière**, la collectivité a procédé à ma **mise à la retraite**, sans tenir compte de cet avis médical pourtant obligatoire dans la procédure concernant les agents en congé longue maladie ou en situation de fragilité particulière.

Cette décision constitue une violation manifeste du cadre juridique applicable aux agents territoriaux, notamment en matière de protection, d'aménagement **et de maintien dans l'emploi, en particulier pour un agent ROTH.**

Non-paiement du demi-traitement ou indemnité DORS depuis le 13 janvier 2024

Depuis le **13 janvier 2024**, je ne perçois plus mon **demi-traitement**, alors même que la procédure relative à ma situation administrative n'est ni achevée ni conforme au droit. Cette interruption de rémunération m'a placé dans une situation financière et personnelle d'une extrême gravité, sans aucune justification légale valable.

Retraite pour invalidité en attente

Je demeure en attente d'une décision concernant ma **retraite pour invalidité**, procédure qui doit être encadrée par **des avis médicaux réguliers, motivés, et par la prise en compte de mon état de santé réel**. L'absence de décision claire et régulière aggrave non seulement mon préjudice, mais également l'insécurité juridique entourant mon dossier.

Violation de l'article 17 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987

L'article 17 impose à l'administration de prendre toutes mesures nécessaires afin d'assurer la protection physique et morale de ses agents.

Or, non seulement aucune mesure de protection n'a été mise en place, mais les décisions prises ont eu pour effet d'aggraver ma situation, notamment au regard de mon état de santé et de ma reconnaissance en qualité

de travailleur handicapé (RQTH).

Méconnaissance de la jurisprudence du Conseil d'État, 7e–2e chambres réunies, n°412684 du 09/11/2018

La décision précitée rappelle que l'administration **doit instruire avec diligence les demandes de protection fonctionnelle et de régularisation**, en motivant ses décisions et en prenant toutes mesures appropriées dès lors que la situation de l'agent le justifie.

Or, mon dossier n'a bénéficié ni de diligence, ni d'un examen complet, ni d'une prise de décision conforme aux exigences du Conseil d'État, ainsi que la cour d'appel de Paris n°14000919 du 13 mai 2015,

Discrimination envers un agent RQTH

En tant qu'agent reconnu **RQTH**, je relève de la protection renforcée prévue par le Code du travail et par les textes applicables à la fonction publique.

Le non-respect des avis médicaux, l'absence de maintien de rémunération, la mise à la retraite anticipée et non motivée, ainsi que l'absence de mesures de protection ou d'aménagement, constituent autant d'indices graves, précis et concordants de **discrimination fondée sur le handicap**.

Demandes

En conséquence, je sollicite :

1. De Madame la Maire :

- la régularisation immédiate de ma situation administrative,
- la prise en compte de l'avis du Conseil médical en formation plénière,
- la reprise du versement de mon demi-traitement avec effet rétroactif,
- le respect des obligations prévues par l'article 17 du décret n°87-602 et par la jurisprudence du Conseil d'État et de la cour d'appel de Paris.

2. De Monsieur le Préfet :

- le contrôle de légalité concernant l'ensemble des décisions prises par la collectivité à mon encontre.

3. Du Tribunal administratif de Montreuil :

- l'enregistrement de cette lettre **suite à mes deux contentieux déposés**, destiné à faire constater les irrégularités commises et à obtenir leur réparation.

Je reste à votre disposition pour fournir l'ensemble des pièces médicales, administratives ou attestations nécessaires à l'examen objectif et complet de ma situation.

Dans l'espoir d'un traitement rapide, conforme au droit et respectueux de mes droits fondamentaux en tant qu'agent public et travailleur handicapé, je vous prie d'agrérer, Madame la Maire, Monsieur le Député, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Tribunal administratif, l'expression de ma considération distinguée.

93150 Le Blanc Mesnil